CONVENTION DE COOPERATION RÉGIONALE (CCR) ENTRE LA FRANCE/LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LE VANUATU PROGRAMME 2023







- APPEL À PROJETS -

Date de lancement : 15/05/2023
Date de clôture : 15/06/2023

OBJECTIFS

La Convention de Coopération tripartite entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu a pour objectif de **renforcer les liens unissant la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu** du fait de l'histoire, de la géographie et de la culture.

Dans ce cadre, des projets permettant d'approfondir leurs relations de coopération dans des domaines d'intérêt réciproque peuvent être financés.

Récurrences: Pour les projets présentant une ou plusieurs récurrences d'une année à l'autre, cette éventualité doit être signalée dans le dossier. Il en sera tenu compte sans que cela suffise toutefois à justifier l'attribution automatique de contributions successives. Les projets ayant déjà bénéficié de la Convention de Coopération Régionale doivent être complétés par un compte rendu technique et financier de l'exercice précédent.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

DOMAINES D'ACTION: En 2023, les domaines d'action retenus concernent principalement le secteur de l'éducation, la francophonie, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, la jeunesse, la culture, l'adaptation au changement climatique et les politiques de transition, la sécurité civile et l'aérien, la santé, la rechercher et les transferts de technologie, le développement économique durable incluant l'agriculture, y compris le soutien au secteur privé, et la bonne gouvernance.

Sont également éligibles les projets concourant à favoriser toute activité qui puisse promouvoir les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et la République du Vanuatu.

- BENEFICIAIRES : les bénéficiaires peuvent être :
 - les départements et services du gouvernement
 - les provinces
 - les établissements publics

- les ONG et groupements associatifs
- les entreprises du secteur privé

DEMARCHES A ENTREPRENDRE - CONTACTS

Pour tout renseignement, pour vous procurer les fiches projet ainsi que pour soumettre votre dossier, veuillez contacter :

□ POUR LE VANUATU:

Unité de coordination des aides et de la négociation (ACNU),

Bureau du Premier Ministre M. Eric MALESAS / M. Scott TAVI Tél : (+678) 23150

eimalessas@vanuatu.gov.vu/stavi@vanuatu.gov.vu

Service de coopération et d'action culturelle (SCAC),

Ambassade de France au Vanuatu. Tél: (+678) 28 700/28 725 <u>delphine.sumu@diplomatie.gouv.fr</u> <u>violette.perronnet@diplomatie.gouv.fr</u>

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet de l'Ambassade de France www.ambafrance-vu.org.

□ POUR LA NOUVELLE-CALEDONIE :

Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) / Délégué de la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu

Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Mme Marie-Paule CARUSO / Mme. Rose WETE (+687) 25.00.41 / (+678) 28740 marie-paule.caruso@gouv.nc /rose.wete@gouv.nc

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie <u>www.gouv.nc</u>, rubrique « Relations Extérieures »

Les fiches projets dûment remplies, ainsi que leurs annexes, doivent être renvoyées à l'un de ces 3 destinataires sous format électronique (word, pdf ou excel) au plus tard le 15/06/2023.

<u>Les cofinancements sont vivement encouragés</u>